

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 18/04/2025
Affichage : 18/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 41/2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

L’an deux mille vingt-cinq et le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. PELLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – M. GRANDGONNET – M. CHAZALLET – M. GOUASMI

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CARNUS est représenté par Mme MOUSSU

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

M. TINEL est représenté par M. GOUASMI

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal :

- La décision n° 06/2025, en date du 26 mars 2025, ayant pour objet « Tarif de la buvette Carnaval nocturne – Édition 2025 », par laquelle il décide d'autoriser l'application des tarifs buvette suivants, à l'occasion du carnaval nocturne pour l'édition 2025, qui aura lieu le vendredi 28 mars 2025 :

BOISSONS	TARIF
Sodas	2€
Verre de vin rosé, rouge, blanc sec, bière	2€50
Eau	1€
Bouteille rosé / rouge Courchamps	10 €
Bouteille blanc Domalme Ampelhus	15€
Hot dog	3€
Cornet de frites	3€
Assiette de paëlla	10 €

- La décision n° 07/2025, en date du 26 mars 2025, ayant pour objet « Contrat d’hébergement Intranet de la mairie de Lunel-Viel, Site web du Piano sous les arbres, Hébergement des boîtes mails professionnelles », par laquelle il décide de conclure, avec E-COM, un contrat d’hébergement, pour l’intranet de la Mairie de Lunel-Viel, le site web du Piano sous les arbres, l’hébergement des boîtes mails professionnelles, ayant pour objet de définir les conditions générales et de signer ce contrat.
Le présent contrat est conclu à compter du 1er janvier 2025 et ce pour une durée de 1 an, renouvelable trois fois.

Le contrat est donc reconductible d'années en années par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties par courrier recommandé envoyé à l'autre partie deux mois au moins avant la date anniversaire du contrat et ce, jusqu'au 01/01/2026. La date d'anniversaire prendra effet le 01/01/2026.

La prestation d'hébergement sera facturée au client à hauteur d'un montant forfaitaire de 125€ (TVA non applicable, art. 293B du CGI) - (Hébergement mails : 85€, hébergements sites : 40€ pour les 2 sites). La prestation sera payée, sur présentation d'une facture mensuelle.

- ✚ La décision n° 08/2025, en date du 26 mars 2025, ayant pour objet « Demande de Soutien aux projets de construction et modernisation d'équipements sportifs (travaux) », par laquelle il décide de demander le concours financier du Conseil Régional Occitanie domicilié à l'Hôtel de Région, pour le projet CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE - Sport - Soutien aux projets de construction et modernisation d'équipement sportifs (travaux). Le montant prévisionnel subventionnable du projet s'élève à 116 013 € H.T. pour le projet CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS EN CŒUR DE VILLE - Sport - Soutien aux projets de construction et modernisation d'équipement sportifs (travaux). Il décide également de solliciter l'octroi d'une subvention de 20 % du montant des travaux subventionnable HT auprès du Conseil Régional Occitanie et auprès de l'Etat, conformément au plan de financement ci-dessous :

Libellés des subventions sollicitées	Montant dépenses subventionnables hors taxes €	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
Etat	116 013 €	20 %	23 202,60 €
Conseil Régional	116 013 €	20 %	23 202,60 €
Total des aides publiques			46 405,20 €
Montant HT restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			69 607,80 €
Coût de l'opération HT			116 013 €

- ✚ La décision n° 09/2025, en date du 31 mars 2025, ayant pour objet « Appartement 1^{er} étage rue Saint Vincent, passage Jules Ferry- 34400 LUNEL VIEL – Signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire », par laquelle il décide de conclure un avenant qui constitue la première modification à la convention d'occupation temporaire avec Mme RASOANANDRASANA Justine, pour 1 mois soit du 01/04/2025 au 30/04/2025. Tous les autres articles de la Convention Temporaire d'Occupation initiale demeurent inchangés.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions du maire prise en application de l'article L 2122-22 du Code General Des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance

Gilles CANNAT

